



Beaucoup de souci au travail svp

Par **Sarazin**, le **18/04/2011** à **14:46**

Bonjours, rnrnj'avais préparer une description sommaire de sur mes "soucis au travail" sur office mais il était trop long malheureusement, et pour ma part je pense que la moindre information peut être essentiel pour la personne qui vous défend, mais je tenterais de faire le plus court possible, sachez qu'à ce jour mon médecin m'a mis en A/M suite à une forte hausse de ma tension, car je suis magasinier livreur vl, rnrnMon employeur est l'un des leader en matériaux de construction spécialisé nous avons aucune heure supp comptabilisé et rémunéré, la convention qui nous régie depuis le 1/01/11 "convention collective négoce des matériaux de construction" convention d'après mes informations " toujours pas validé !!! " rnrnj'ai une ancienneté de + de 3 ans, mon nouveau chef de dépôt, alors que j'apporte des solutions et que j'aide un peu comme tous mes collaborateurs et lui montre comment on peut optimiser les tournées, au moment de lui dire au revoir dans son bureau, il était 16h00, demande à mon collègue avec qui il faisait un dernier point, de fermer les portes derrière lui, et après me demande de rester, il me présente une procédure à mon encontre datant presque de 2 mois et qu'il avait oublié complètement, il me rappelle les faits que je pourrais vous communiquer dans les détails, me dit que ça ferait des économies d'A/R et me demande de signer la décharge, j'étais révolté, et lui est rappeler mes horaires de travail rémunérés et lui est rappeler de les respecter la prochaine fois, sans lire ni tenir entre mes mains le document je suis partie, rnrnj'ai reçu un avis de passage A/R que j'ai depuis une semaine doit je aller le chercher ou y a-t'il vice de procédure " chef d'agence = dit que ces mon interprétation quand je lui rappelle les horaires " et contenu que lui-même n'a pas fait son travail en temps et en heure et invente je ne sais quel excuse car il n'a pas envoyé les notes de frais que nous avançons, à ce jour ma gestion financière en subit les conséquences, "l'excuse de Mr C.A = le 11/04 je suis passer devant le centre de tri de B..... y avait les banderoles grève " après des recherches sur le net et au centre de tri lui-même il n'y a eu aucun blocage du courrier, ni mouvement depuis le 31/03 !!! il les a donc envoyés en retard, je ne peux donc plus payer l'une de mes traites, ni contacter exemple : monavocatenlinge@ ou autre prestataire juridique

rn rn Que doit je faire ?????rn rn Aller cherchez ce recommandé ? ou y a t'il vice de procédure
???rn rn et ce n'est qu'un début...

Par **Cornil**, le **22/04/2011** à **19:27**

Bonsoir sarazinrn C'est la politique de l'autruche que de ne pas retirer ce recommandé, et cela
ne peut que se retourner contre toi.rn Bon courage et bonne chance.